

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.138**Séance du **VINGT-QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 18 novembre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON

3 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Michel COLLOT

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Intercommunalité : Convention globale avec GDS Savoie dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques

GDS des Savoie, coordinateur de la lutte contre le frelon asiatique sur le département, s'est rapproché de toutes les EPCI pour améliorer la lutte sur le territoire.

Les élus du bureau communautaire, au vu de l'augmentation exponentielle des nids découverts et éliminés sur le département et sur Annemasse Agglo, ont échangé au printemps sur l'importance de participer à cette lutte et d'améliorer la coordination de nos actions : la présentation faite au bureau communautaire est en annexe n° 3c.

GDS Savoie propose une coordination de la lutte et des suivis, avec un point d'entrée intercommunal.

Il a donc été proposé lors de ce bureau :

- qu'Annemasse agglo devienne le contact du GDS des Savoie pour une meilleure coordination de cette lutte, via une convention entre les 2 structures.

Annemasse Agglo proposera ainsi : le suivi de la lutte et des rendez-vous annuels, l'envoi des bilans du GDS aux 12 communes, la proposition d'une communication commune auprès des habitants (à des dates clés, textes pour les sites internet et bulletins communaux, communication pour signaler les nids et contacter les entreprises référencées pour l'enlèvement des nids). En effet, l'importance de la communication a été mise en avant comme un axe fort de cette lutte (permettant les signalements).

- qu'Annemasse agglo finance chaque année le GDS puis demande remboursement à chaque commune en fonction du nombre de nids réellement enlevé par communes.

N° 2025.138

Pour cela, Annemasse agglo proposera une convention signée avec les communes.

Chaque mois de novembre, Annemasse Agglo et ses 12 communes connaîtront le nombre de nids enlevés et les montants à rembourser pour l'année en cours, ainsi que les prévisions d'enlèvement de l'année suivante (en fonction de l'expansion de l'espèce au niveau départemental).

Pour limiter les démarches administratives, il sera proposé une convention pluriannuelle, avec ajustement des montants annuellement.

Aucune commune du territoire n'adhère aujourd'hui au GDS Savoie, même si certaines ont déjà subventionné la structure sur des années précédentes.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer et de se prononcer sur l'organisation proposée, à savoir le conventionnement avec GDS par l'agglomération, et la demande de remboursement aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'organisation telle que proposée, savoir le conventionnement avec GDS par l'agglomération, et la demande de remboursement aux communes,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 26 novembre 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.